

# TOURNOI NATIONAL CATEGORIE B DE GEMOZAC

N° 646/2017 - B Les 6 & 7 Janvier 2018

## REGLEMENT

### ARTICLE 1

Le club de GEMOZAC organise la 7<sup>ème</sup> édition de son tournoi national qui se déroulera à GEMOZAC, (CHARENTE MARITIME) au Complexe sportif des Beauplans et au Gymnase René Nicot, route de Pons les 6 et 7 janvier 2018.

Il est ouvert à tous. Le tournoi se déroulera sur 26 tables agréées ITTF.

### ARTICLE 2

Ce tournoi homologué sous le numéro 646/2017 - B est ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT, de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Les juges arbitres principaux sont **Benoit GRANGE** et **Bruno RUIZ**.

Le Directeur de l'épreuve est Mademoiselle **Julie LATREUILLE**.

La présentation de la licence 2017/2018 avec photo (sans photo, il sera demandé une pièce d'identité) sera obligatoire lors du pointage, **fin de pointage 30 minutes** avant le début de la série.

### ARTICLE 3

Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Toutefois, l'organisation se réserve le droit, pour les finales, de faire dérouler les parties au meilleur des 7 manches.

Tous les tableaux se joueront par poule de 3 (ou 4 suivant le nombre d'inscrits). Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

### ARTICLE 4

Le nombre de tableaux par joueur et par jour est limité à 3.

En cas d'élimination rapide ; si places encore disponibles et avec accord des juges-arbitres, un joueur pourra s'inscrire dans un tableau supplémentaire.

### ARTICLE 5

Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

### ARTICLE 6

Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

### ARTICLE 7

Les joueurs devront jouer, exclusivement, avec des balles en plastiques, de couleur blanche. Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

## ARTICLE 8

Une tenue correcte et sportive est exigée, il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les gymnases.

## ARTICLE 9

Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette avec restauration rapide se tiendra ouverte pendant toute la durée de l'épreuve.

## ARTICLE 10

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

## ARTICLE 11

En fonction du nombre d'engagés dans les différents tableaux, l'organisation se réserve le droit de modifier les dotations, d'annuler ou de modifier des tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes.

## ARTICLE 12

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## ARTICLE 13

L'organisation est amenée à réaliser des clichés photographiques ainsi que des vidéos. Ces clichés et vidéos sont destinés à être partagés sur le site internet du club et réseaux sociaux. Ils peuvent, aussi, être utilisés dans les journaux locaux.

## ARTICLE 14

Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

## ARTICLE 15 : COMPOSITION ET HORAIRES DES TABLEAUX

	<b>SAMEDI</b>				
<b>TABLEAUX</b>	<b>CLOTURE INSCRIPTIONS</b>	<b>DEBUT TABLEAU</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>NOMBRE DE JOUEURS</b>	<b>PRIX (en €) D'INSCRIPTION</b>
A	08H30	09H00	NC - 899	72	7
B	09H45	10H15	NC -1099	72	7
C	11H00	11H30	NC - 1299	72	7
D	12H15	12H45	Jeunes -18 ans	48	6
E	14H00	14H30	NC - Non n°	72	7
F	15H15	15H45	NC - 1399	66	7
G	16H30	17H00	NC - 1799	66	7
H	17H45	18H15	NC - 1599	66	7
	<b>DIMANCHE</b>				
<b>TABLEAUX</b>	<b>CLOTURE INSCRIPTIONS</b>	<b>DEBUT TABLEAU</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>NOMBRE DE JOUEURS</b>	<b>PRIX (en €) D'INSCRIPTION</b>
I	08H00	08H30	NC - 1499	72	7
J	09H00	09H30	NC - 1699	72	7
K	10H15	10H45	NC - N°500	66	7
L	11H45	12h15	TS Hommes	66	9
M	13H45	14H15	TS Dames	48	7

## ARTICLE 16 : ENGAGEMENTS

Les inscriptions seront enregistrées via le site du club à l'adresse :

<http://www.gemozactt.fr>

ou à l'adresse mail suivante [gemozactt@yahoo.fr](mailto:gemozactt@yahoo.fr)

ou par téléphone au 06 68 54 00 81.

Les engagements seront considérés comme définitifs à la réception des droits d'inscription à l'adresse suivante : J. Latreuille – 11 rue Diconche -17100 SAINTES –

Règlements par chèque à l'ordre de [GEMOZAC TENNIS DE TABLE](#) ou règlement sur place.

## ARTICLE 17 : CLOTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions est fixée au **Vendredi 5 Janvier 2018 à 20h00**

## ARTICLE 18 : TIRAGE AU SORT

Le placement dans les poules aura lieu 30 min avant le début du tableau et se fera dans le respect des règlements sportifs.

## ARTICLE 19 : DOTATIONS

TABLEAUX	CATEGORIES	Vainqueur	Finaliste	1/2 finalistes	1/4 finalistes
A	NC - 899	Lots	Lots	Lots	Lots
B	NC -1099	Lots	Lots	Lots	Lots
C	NC - 1299	60 €	30 €	15 €	Lots
D	Jeunes -18 ans	Lots	Lots	Lots	Lots
E	NC - Non n°	130 €	65 €	30 €	Lots
F	NC - 1399	60 €	30 €	15 €	Lots
G	NC - 1799	100 €	50 €	25 €	Lots
H	NC - 1599	80 €	40 €	20 €	Lots
TABLEAUX	CATEGORIES	Vainqueur	Finaliste	1/2 finalistes	1/4 finalistes
I	NC - 1499	60 €	30 €	15 €	Lots
J	NC - 1699	80 €	40 €	20 €	Lots
K	NC - N°500	180 €	75 €	50 €	25 €
L	TS Hommes	300 €	200 €	100 €	50 €
M	TS Dames	180 €	75 €	50 €	25 €

## ARTICLE 20 : REMISE DES RECOMPENSES

Les récompenses seront remises à l'issue de la fin des tableaux concernés. Les demi-finalistes sont tenus de se présenter sur les podiums lors de la cérémonie protocolaire. Aucune récompense ne sera attribuée ultérieurement.